

EDITORIAL



La Cour des Comptes a rendu, le 20 mai dernier, son rapport annuel sur les concours publics des établissements de crédit, suite au plan de soutien des banques mis en place en octobre 2008.

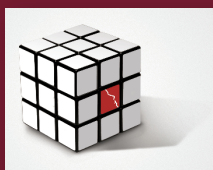
Ce plan de soutien des banques avait pour objectif initial de :

- Stabiliser le système bancaire national
- Restaurer la confiance sur les marchés
- Limiter les effets de la crise financière

Le premier rapport des effets de ces mesures par la cour des Comptes sorti en juin 2009 avait déjà souligné certaines tendances observées depuis le début de la crise financière, notamment le transfert des crédits risqués sur les structures publiques de financement (OSEO), ou le non-respect des obligations de progression des encours de crédit de la part des banques Françaises.

Près d'un an après ce premier rapport, nous vous proposons dans cette Newsletter de découvrir les enseignements tirés par la Cour des Comptes. Bonne lecture.

Hervé GARABEDIAN
Directeur du Pôle Finance
finance@marianne.fr



INTRODUCTION - Le plan de soutien des banques

Le plan de soutien des banques avait pour objectif initial de :

- Stabiliser le système bancaire national,
- Restaurer la confiance sur les marchés,
- Limiter les effets de la crise financière

Ces objectifs devaient être atteints par des concours publics visant, d'une part, à augmenter les fonds propres des établissements de crédits considérés comme sains, et, d'autre part, à assurer leur refinancement. Pour ce faire, l'Etat a eu recours à deux organismes :

- La Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE), créée en octobre 2008 initialement pour sauver Dexia,
- La Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), qui emprunte sur les marchés pour le compte des banques.

En contrepartie de ces aides, les banques avaient pour obligation de maintenir le rythme de croissance du financement des ménages, des entreprises et des collectivités, avec un objectif de croissance des encours de prêts de 3,5% / an, ainsi que de respecter certaines règles éthiques.

Le plafond de l'intervention de l'état, initialement plafonné à un niveau très élevé de 360Md€, avait en réalité pour but de rassurer les marchés financiers, et n'a, en définitive, pas dépassé les 120Md€, répartis comme suit (cf Tableau n°1).

	Refinancement			Soutien en fonds propres				Garanties directes	
	Plafond	Montant estimé en juin 2009	Montant maximum d'émissions à fin septembre 2009	Plafond	Montant estimé en juin 2009	Montant maximum utilisé à fin décembre 2009	Montants remboursés à fin décembre 2009	Plafond	Montant total engagé en 2009
SFEF	265	93	76,9						
SPPE				39	24	19,75	13,45		
DEXIA - FSA				1	1	1	0	55	22
Total	265	93	76,9	40	25	20,75	13,45*	55**	22

*14,45 Md€, fin mars 2010 compte tenu du remboursement de BPCE du 22 mars 2010 ; **plafond ramené à 36,5 Md€, plus 5 Md€(FSA)

Les observations de la cour des comptes

A - L'engagement de financement de l'économie

En ce qui concerne le soutien du crédit à l'économie, le rapport de la Cour des Comptes soulève plusieurs constats :

- Les objectifs de financement de l'économie n'ont pas été tenus par les établissements de crédit, qui avait un objectif de croissance de 3,5% sur un an, et qui n'a progressé que de 2,5%,
- Le constat sur les petites et moyennes entreprises est, lui, beaucoup plus alarmant, puisque le rapport relève que les lignes de trésorerie de cette

catégorie ont diminué de 12%, alors même que l'obtention de ces lignes étaient vitales pour elles,

- La mise en place d'un Médiateur du crédit et des concours d'OSEO par l'état a conduit les banques à transférer leurs crédits jugés trop risqués vers les organismes publics de financement, alors même que les taux d'intérêts débiteurs facturés aux entreprises n'ont jamais été aussi élevés, avec un taux souvent basé sur l'EURIBOR 3 MOIS, justifié par les banquiers que nous rencontrons par le coût de ce même risque.

Le tableau ci-dessous reprend, point par point, l'évolution des crédits sur 2009.

	Objectif	Niveau en décembre 2009
Encours aux particuliers		+ 5,1 %
<i>Crédit immobilier</i>		+ 3,4 %
<i>Crédit trésorerie</i>		- 0,5 %
Encours aux entreprises non financières et aux entrepreneurs individuels	+ 3,5 % en moyenne	- 0,7 %
<i>Encours aux TPE et PME</i>		+ 0,7 %
<i>Crédit investissement</i>		+ 2,6 %
<i>Crédit trésorerie</i>		- 12,0 %
Encours aux collectivités territoriales		+ 10,3 %
Total	+ 3,5 %	+ 2,7 %

Source : chiffres Banque de France ; tableau Cour des comptes

Cette diminution des encours de crédits de trésorerie est disparate et se décompose de la façon suivante pour les 5 principaux groupes bancaires Français :

Groupe bancaire	Variation des encours de crédits de trésorerie aux entreprises sur 2009
BNP - Paribas	+3,2%
Banque Populaire - Caisse d'Epargne	- 20,7 %
Société Générale	- 12,2 %
Crédit Agricole	- 10,8 %
Crédit Mutuel	- 17,5 %
Total	- 12,6%

Le rapport souligne en outre que **les conditions d'octroi de crédit aux entreprises se sont sensiblement durcies dès la fin de l'année 2008, et que les banques ont profité du faible coût du refinancement pour reconstituer leurs marges.**

B - Les recommandations formulées par la Cour des Comptes

Suite à ses observations formulées en juillet 2009 et à son rapport de mai 2010, la Cour des Comptes a formulé les recommandations suivantes :

- Maintien des objectifs de financement de l'économie, avec une insistance toute particulière pour les TPE et les PME, et ce, jusqu'à la sortie de la crise,
- Maintien des organismes publics d'aide au financement de l'économie, à savoir la Médiation, ainsi qu'OSEO, et ce, jusqu'à la sortie de crise. La Cour insiste sur le fait que les banques doivent améliorer le système de médiation interne, qui sera particulièrement surveillé par la Banque de France,
- Afin d'éviter, ou du moins limiter les conséquences d'une éventuelle nouvelle crise, la Cour recommande de mettre en place un système de sanction renforcé de l'Autorité de contrôle prudentiel, notamment en cas de récidive.
- Afin d'améliorer la régulation des marchés financiers, la Cour des Comptes recommande un projet défendu par le Fonds Monétaire International consistant à taxer les établissements financiers afin qu'ils supportent tout ou partie des risques pris. En effet, l'intervention de l'état n'est pas sans conséquences pour les finances publiques, et les contribuables n'ont pas à en supporter le coût ; il est donc logique que les banques ayant des comportements jugés à risques «remboursent» l'état de son intervention.

Mises en accusation, certaines banques (BNP - Paribas et la Société Générale) se défendent en affirmant qu'elles n'étaient pas obligées d'accepter l'aide de l'état, et qu'elles ne l'auraient pas fait si les conditions de rémunération de celui-ci avaient été plus importantes.

Analyse

Marianne est ici contraint de constater que l'arrogance de certains banquiers depuis le début de la crise, déjà constatée à travers certains de nos dossiers traités («Le licenciement des salariés n'est pas notre problème», entendu en février 2009 ; «les entreprises doivent maintenant assumer les conséquences de la crise», entendu lors d'une conférence donnée par SWIFT), se poursuit.

Aucune explication cependant sur l'augmentation des marges sur le financement du crédit, récapitulées par le rapport de la Banque de France 2008 dans le tableau ci-dessous (source : secrétariat général de la commission bancaire). Les marges bancaires évoquées sur les données actualisées en 2009 laissent songeur : 386%...

ACTIF				PASSIF			
en ME	encours	taux	intérêts		encours	taux	intérêts
Valeurs immobilisées	429 796			Capitaux propres	513 434		
Crédits à la clientèle	2 141 713	5,88%	125 933	Ressources émanant de la clientèle	1 657 104	3,55%	58 827
Opérations sur titres	2 541 411	4,68%	118 938	Opérations sur titres	2 798 946	4,65%	130 151
Prêts aux établissements de	1 365 962	6,34%	86 602	emprunts auprès des établissements	1 571 829	6,12%	96 196
Divers	586 566			Divers	524 135		
Total	7 065 448		331 473		7 065 448		285 174

En ce qui concerne le financement court terme, les observations formulées par la Cour des Comptes

valident nos observations sur le terrain depuis fin 2008, à savoir :

- Une généralisation de l'application d'un taux indexé sur l'Euribor 3 Mois sur les intérêts débiteurs, là où était auparavant appliqué l'EONIA, et une augmentation du spread sur ce même taux de référence.

Il s'ensuit que nous trouvons des taux d'intérêts débiteurs allant jusqu'à Euribor 3 Mois + 3%, là où était auparavant appliqué des taux d'EONIA + 0,50%.

- La généralisation de l'application d'une CPF (Commission de Plus Fort Découvert), autrefois pratiquement abandonnée, et que l'on retrouve aujourd'hui chez certains de nos clients. Injustifiée en ce qu'elle constitue une surfacturation injustifiée des intérêts débiteurs, le montant annuel de la CPF peut atteindre 20 000 € / an.
- L'apparition de commissions liées à la gestion de trésorerie, telles la commission de dépassement de découvert, la commission de non-utilisation, la commission d'utilisation.
- L'utilisation de taux internes invérifiables car non disponibles au public, sur les comptes en devises.

Les explications sur l'augmentation des marges liées au financement est «si simple que l'esprit résiste à y croire» (J.B. GALBRAITH).

Lors de la crise de confiance du second semestre 2008, les banques ne voulaient plus se prêter d'argent entre elles. Les banques ont à nouveau pu emprunter lors de la baisse importante des taux directeurs, passé en un an de plus de 4% à moins de 0,5%.

Le discours des banques a alors été de prétexter l'augmentation du risque du crédit pour justifier l'absence de répercussion de la baisse du coût des ressources sur les taux de prêts, alors même que ce risque a été pour partie transféré sur les organismes publics de financement, principalement OSEO !

Les banques ont alors été en mesure d'augmenter, comme le leur demandait la Cour des Comptes, leurs encours de crédit à l'économie. Mais un coup d'oeil sur l'évolution des différents encours de crédits montre que ces augmentations ne concernent que les crédits à moyen ou long terme, alors que, dans le même temps, les crédits de trésorerie aux entreprises ont diminué de plus de 10%, comme nous l'avons vu avant.

Dans ces conditions, la rentabilité des crédits s'est accrue de manière très importante au cours de l'année dernière, à tel point que les banques ont toutes déjà remboursé les aides de l'état, et que les principaux établissements de crédit ont tous affiché d'importants bénéfices en 2009.

A part ça...

